



DELIBERATION N°2020-56/CCOG-DG
Portant désignation des conseillers communautaires
au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane
(SMPNRG)

L'An Deux Mille vingt et le vendredi treize novembre, à partir de neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, au Gymnase municipal Maximin Noël à Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1^{er} Vice-Président.

Conseillers en exercice = 44

Présents	31
Absents	13
Procurations	9
Votants	40

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 novembre 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline – Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric – M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène – Mme CHARLES Marie-Hélène – M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline – Mme LO-A-TJON Josette - M. MARTIN Paul – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme AGEILAS Sylviana à M. ANELLI Serge
Mme CHARLES Sophie à M. SELLIER Bernard
M. DOLIANKI Paul à Mme SEIKA Audrila
M. APAYACA Valentin à Mme BALLA Simone
M. THOMAS Franck à Mme TOUPOUTI Marie-Chantal
M. GABY Claude à IREMEPO Grégory
M. YA Tchoua à M. SOEWA Marciano
M. LOBI Richard à M. BOISROND Ferdinand
M. CHAUMET Chris à M. BENTH Albéric

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHEN Célia
M. ADAM Lénaïck

ABSENTS :

M. RIQUIER Claude
M. DEKON Philippe

Le quorum étant atteint lors de la séance du 13 novembre 2020, Monsieur Bernard SELLIER, doyen d'âge ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur PAPAYO Mickle**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N°2020-56/CCOG-DG
Portant désignation des conseillers communautaires
au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane
(SMPNRG)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Parc Naturel Régional de la Guyane,

Considérant les dispositions de l'article 3 des statuts du SMPNRG qui fixent à la composition de syndicat,

Considérant les dispositions de l'article 9- titre II fonctionnement du syndicat qui fixent 1 titulaire et 1 suppléant pour la représentation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner en son sein ses représentants.

Il est demandé au conseil communautaire de **désigner** les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Guyane (SMPNRG),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

De désigner les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Guyane (SMPNRG) comme suit :

Membre Titulaire	Membre Suppléant
M. CRETON Jérémie	M. IREMEPO Grégory

VOTE => Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.